

Procès verbal

Le mardi 16 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe GUILHEN.

Secrétaire de la séance : Raymond ROGER

Présents : Philippe GUILHEN, Bernard CHAMBERT, Julie GREZILIERES, Stéphanie VIARGUES BRAVO, Corinne TALLE, Myriam BOSCHET MAYRAND, Fabien BOURRE, Jérôme COUFFIGNAL, Marylène FERNANDES, Cécile HENRY, Patricia LAURIAC, Lucas MAYRAN, Raymond ROGER

Représentés : Julien POUMAREDE représenté par Jérôme COUFFIGNAL, Mickaël THERON représenté par Bernard CHAMBERT

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026,
- 3) Revalorisation des tarifs de location des salles des fêtes,
- 4) Vente de foin : parcelles n° 118 et n° 119 section ZC et parcelle n° 309 et n° 310 section ZE,
- 5) Autorisation de signer une convention de mise à disposition du terrain de football de Morlhon le Haut et ses annexes avec le Club Foot Rouergue de Savignac - association extérieure à la commune,
- 6) Informations et questions diverses.

La séance début à 20h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de la commune de MORLHON LE HAUT peut valablement délibérer.

Délibérations du conseil Municipal :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (N° DE_2026_044)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2121-15 et L.5211-1,

Considérant que ces dispositions prévoient qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Considérant qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, les secrétaires ou l'auxiliaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur ROGER Raymond, comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 (N° DE_2026_045)

Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du 05 juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que le projet de Procès-Verbal de la séance du 05 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 tel qu'annexé.

Délibération : adoptée

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL (N° DE_2026_046)

Par délibération n° 2023 015 du 08 mars 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des salles des fêtes (salle polyvalente, salle de la passerelle, salle préparation repas).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une revalorisation de ces derniers et de délibérer sur les tarifs de location de la salle du lac et des tarifs de location du matériel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2026,
- décide que les associations ayant leur siège social sur la commune bénéficient de la gratuité de l'utilisation des salles communales.
- décide d'accorder une dérogation à l'association des croqueurs de pommes qui ont un verger sur la commune de Morlhon le Haut. Ils bénéficieront de la gratuité de l'utilisation des salles
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document.

LOCATION DES SALLES	TARIFS SANS CHAUFFAGE	SUPPLEMENT "CHAUFFAGE"	CAUTION
	Commune / hors commune		
Salle polyvalente	150€00 / 300€00	150€00	300€00
Salle de la passerelle	60€00 / 120€00	40€00	200€00
Salle préparation repas	100€00 / 150€00		300€00
Salle du lac	gratuite pour les habitants de la commune et pas de location pour les personnes n'habitants pas la commune	40€00 à partir du 1 ^{er} octobre au 30 avril	200€00

LOCATION DE TABLES / CHAISES / MATERIEL	TARIFS	CAUTION
-60 chaises -10 tables	30€00 50€00	200€00 200€00
-1 table -1 chaise	8€00 1€00	80€00 30€00
Podium (avec mise en place) pour les particuliers Podium (avec mise en place) - Gratuit pour les associations	150€00 0€00	
Barnum pour les habitants de la commune uniquement Gratuit pour les associations	30€00 0€00	200€00

DEGRADATIONS	TARIFS
-la table -la chaise -dalle du plafond tachée ou dégradée (salle de la passerelle)	80€00 30€00 20€00

Délibération : adoptée

VENTE DE FOIN : PARCELLES N° 118 ET N° 119 SECTION ZC ET PARCELLE N° 309 ET N°310 SECTION ZE (N° DE_2026_047)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de Monsieur Cédric MAYRAND d'acheter à la commune du foin sur le site du lac, sur les parcelles n° 118 et n° 119 – section ZC ainsi que tout près du bourg sur la parcelle n° 309 et n° 310 section ZE pour son exploitation située à Ponganières.

Il explique au Conseil Municipal que cette vente de foin, permettrait d'entretenir les terrains communaux.

Après en avoir délibéré :

le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la vente de foin sur les parcelles n° 118 et n° 119 – section ZC ainsi que sur la parcelle n° 309 et n° 310 section ZE à Monsieur Cédric MAYRAND pour une somme de 200.00€.

Délibération : adoptée

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MORLHON LE HAUT ET SES ANNEXES AVEC LE CLUB FOOT ROUERQUE DE SAVIGNAC - ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE (N° DE_2026_048)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le club de football de Morlhon le Haut a cessé toute activité et explique que le club Foot Rouergue, club de football amateur situé sur la commune de SAVIGNAC propose d'occuper notre terrain de football municipal et ses vestiaires.

Monsieur le Maire propose qu'un droit d'utilisation leur soit accordé moyennant un montant forfaitaire de 250€ pour une période allant du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027 et qu'une convention de mise à disposition soit signée entre cette association et la commune de MORLHON LE HAUT.

Après en avoir délibéré :

le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer une convention de mise à disposition avec le club Foot Rouergue de Savignac.

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses :

- **SIEDA** : Le Syndicat d'Energies de l'Aveyron a fait part à notre commune de différentes données pour l'exercice 2024 (la consommation d'électricité sur la commune, la production d'électricité sur la commune,.....).

- **Création d'un lotissement et d'aménagements (paysagers et bâtiments) devant la salle des fêtes** : une proposition est faite à l'ensemble des élus présents, de lancer une étude sur la création d'un nouveau lotissement près du bourg (route du château) et sur l'aménagement extérieur et intérieur des bâtiments situés devant la salle des fêtes.

- **l'Alambic - bar/restaurant** : une proposition a été faite à la Mairie par les propriétaires pour la vente de leur bar/restaurant l'Alambic. Mr le Maire préconise aux élus de faire appel à l'EPF (établissement Public Foncier) pour un éventuel achat.

- **Jeux cour de l'Ecole** : des jeux vont être installés dans la cour de l'école cet été. l'Association des Parents d'Elèves participera à l'achat de ces jeux pour un montant de 3600€00.

- **boîtes aux lettres Papillons** : Cécile HENRY fait part à l'ensemble des élus d'adhérer à l'association Les Papillons qui a comme mission : libérer le plus tôt possible, la parole des enfants victimes de violences, quelles qu'elles soient, grâce aux boîtes aux lettres Papillons.

- création d'une boîte à livres : les bénévoles de la bibliothèque proposent qu'une ou des boîtes à livres soient installées sur le domaine de la commune où chacun peut déposer ou prendre un livre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h30.

Philippe GUILHEN
Président de séance

Raymond ROGER
Secrétaire de séance